EXERCICES 2026 et suivants

FORMULAIRE DE RECENSEMENT
TAXE SUR LES SECONDES RESIDENCES

Conformément au Règlement-taxe sur les secondes résidences, nous vous prions de retourner ce document dûment **complété** et **signé** à l'Administration communale d'Arlon (service « Taxes et Redevances »), rue Paul Reuter, 8 – 6700 Arlon ou par mail à l'adresse suivante : taxes@arlon.be

Nom et prénom : ……..……. N° registre national : ……...

Téléphone : ……..…… - E-mail : ……..……..

Adresse de la résidence principale :

Rue ……..……. N° ……

Code postal …….. Ville ……... Pays ……

Adresse de la seconde résidence :

Rue …….. N° ……..

Date d'arrivée : …….

Etudiant : ☐ Oui / ☐ Non *(si oui, joindre une attestation d'inscription scolaire auprès d'un établissement supérieur de plein exercice, à envoyer chaque année)*

Colocation * : ☐ Oui / ☐ Non

- Si oui, doit-on vous considérer comme le chef de ménage : ☐ Oui / ☐ Non
- Nom des colocataires : ……..

Adresse d'expédition en cas de courrier : ☐ Résidence principale / ☐ Résidence secondaire

Nom et prénom du propriétaire du bien : ……..

(Veuillez joindre au document une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport.)

Je m'engage à aviser personnellement l'Administration communale de toutes modifications ultérieures quant à l'occupation de cette seconde résidence.
Je suis informé(e) de ce que la présente déclaration vaut pour les exercices d'imposition ultérieurs jusqu'à révocation adressée à l'Administration communale.

Fait à
Le
Signature du déclarant

* Colocation selon le décret wallon du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation

Remarque : Le statut de second résident est soumis à la taxation selon les règlements taxes sur les secondes résidences, sur l'enlèvement et la gestion des déchets, ainsi qu'au raccordement à l'égout. Les présents règlements sont consultables au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le Site internet www.arlon.be